

Présentation par la DAP du budget 2025.



La DAP a présenté aux organisations syndicales, vendredi 21 mars 2025, la ventilation du budget alloué par la loi finance initiale de l'année 2025. L'administration pénitentiaire bénéficie d'une enveloppe de **5,327 milliards**. Son budget augmente de 6,46%, soit 324,4 millions d'euros de plus par rapport à 2024.

Or, elle se voit obligée de réorienter ses projets en toute hâte à cause des annonces du nouveau Ministre de la Justice. La DAP envisage de recruter 528 agents dont 427 personnes pour les établissements du plan 15 000.

Le SNRP sera abondé de 20 ouvertures de postes ventilés entre les DISP et la centrale.

Un recrutement de 58 postes est également prévu pour les CP de Vendin le Vieil et d'Alençon/Condé sur Sarthe afin de couvrir la totalité des Effectifs de Référence inscrits aux organigrammes de ces établissements, pour mener à bien le projet des prisons de haute sécurité narcotrafiquants et criminalité organisée.

La DAP précise en outre que, malgré son souhait de départ, **les priorités ont été redessinées il y a peu, à la suite d'arbitrages politiques.** Elle a ainsi sollicité le renforcement des ELSP, mais pour 2026 !

Concernant tous les autres corps (Insertion Probation, administratifs, psychologues et techniques), aucune ouverture de poste en 2025, à l'exception d'un poste de DPIP pour la centrale sur la thématique des violences intrafamiliales !

Pour le **SNEPAP-FSU**, c'est un **camouflet**.

L'administration rappelle par ailleurs que le recrutement des CPIP pour le projet InSERRE d'Arras qui ouvrira ses portes en 2026, a été budgété courant 2024, dans le cadre des postes offerts au concours CPIP 2024.

Elle affirme que « **les recrutements et la poursuite des revalorisations statutaires et indemnitaires** demeurent une priorité. » La réforme de la filière surveillance emporte donc une enveloppe de 24,4M€ et celle de la filière technique 1,5M€.

Un plan de requalification pour le passage de C en B et la mise en œuvre d'une mesure indemnitaire bénéficieront aux personnels administratifs à hauteur de 150 000€. **Des clopinettes !**

Les revalorisations des directeurs se poursuivront avec une dotation de 700 000€. Pour le **SNEPAP-FSU** cela semble bien peu, mais la DAP relève que l'enveloppe Emploi de Direction du Ministère de la Justice (EDMJ) était particulière fournie l'an dernier !

Le **budget politiques de réinsertion et de lutte contre la récidive des PPSMJ** s'élève à 121,8 Millions d'euros. **Aucune évolution depuis 2024 !** La DAP se félicite pourtant de « *ne pas sacrifier la filière IP* » et « *d'être à l'écoute de la Sous Direction Insertion Probation* ». Qu'elle nous permette d'en douter !

Sur ce volet, l'administration entend développer en priorité ces politiques de réinsertions : la formation professionnelle des personnes détenues et le travail en détention, le partenariat avec l'éducation nationale. **Le SNEPAP-FSU déplore des orientations politiques où quasiment uniquement l'emploi trouve une place !**

La DAP prévoit, tout de même, le renforcement des prises en charges collectives en milieu ouvert et « une politique active de préparation à la sortie et à la réinsertion » ... résumée, pour cette dernière, à faire liens avec les partenaires de droit commun et à développer, et diversifier, les activités proposées aux personnes détenues. **Au regard de l'actualité récente, pour le SNEPAP-FSU, pointer ainsi les activités relève de la provocation !** La DAP précisera que les annulations d'activités demeurent marginales sur le territoire.

L'administration alloue également 52 M€ à la **politique d'aménagement des peines** mais l'oriente encore - et le **SNEPAP-FSU** déplore cette **vision minimaliste** - vers les placements extérieurs et bracelets électroniques. Ainsi, le BAR (Bracelet anti-rapprochement), malgré une diminution des prononcés, maintient sa dotation pour 2025.

Concernant les **budgets de fonctionnement**, hors des loyers versés pour les bâtiments qui relèvent d'une autre enveloppe budgétaire, 110,2 M€ sont affectés aux DISP, SPIP et à l'administration centrale. Ces sommes seront ventilées vers l'entretien des locaux et des véhicules, le fonctionnement des PREJ, le financement de places en centre de jour pour les publics relevant de la Mission de Lutte contre la Radicalisation Violente, le développement du Service Nationale du Renseignement Pénitentiaire et la formation des personnels.

Ce budget, **même s'il semble élevé, est bien peu ambitieux vu son étendue.**

Il couvre également les projets d'amélioration des applicatifs métiers de l'administration (GENESIS, SAPHIR, ...). Face à **l'enlisement de l'élaboration et du déploiement de PRISME**, l'administration rassure : ce projet est une « *priorité absolue* » et annonce déjà que des budgets supplémentaires pourront être envisagés ! **Pour le SNEPAP-FSU, il est urgent d'aboutir et d'entendre les terrains pour ce faire !**

Pour l'entretien et la rénovation des bâtiments, un budget de 171,5M€ est affecté avec 130 millions dédié aux établissements pénitentiaires et 11,5 millions consacrés aux SPIP. Une dotation spécifique de 30 millions est spécialement affectée à MA Rouen.

Lors de cet exposé, la DAP ne dira mot sur les modalités de réfection. Pour le **SNEPAP-FSU**, il est indispensable, aujourd'hui, d'utiliser des méthodes assurant la **résilience énergétique des bâtis pour favoriser leur inscription écologique à long terme.**

Le partenariat public-privé nécessite 223,7 M€, dont 66,1 M€ au titre des loyers des prisons.

Pour accroître les capacités d'hébergement des établissements, un **plan d'urgence immobilier (constructions modulaires)** sera lancé sur les domaines pénitentiaires. **Pour le SNEPAP-FSU, la surpopulation carcérale peut être résorbée d'une autre manière, notamment en instaurant un numerus clausus !**

Concernant la **sécurité des personnels et des établissements** 67,2 M€ sont prévus, l'administration pénitentiaire poursuivra le déploiement du port des caméras individuelles et des terminaux polyvalents de communication dont les personnels de surveillance sont dotés, la sécurité périmétrique des établissements, l'installation de portiques à ondes millimétriques sur les sites sensibles, le brouillage des communications, la lutte anti-drones et la sécurité informatique (avec normes SSI).

Sur ce budget, une partie est dédiée à la sécurité des 2 **établissements de haute sécurité** destinés à l'accueil des narcotrafiquants et aux membres de la criminalité organisée. Chacun d'eux bénéficiera en outre, d'un budget de 2,5 M€

Pour la mise en œuvre du **protocole d'Incarville** 17,6 M€ sont affectés auxquels s'ajoutent déjà 30M€ supplémentaires qui serviront à l'acquisition de véhicules adaptés pour les PREJ et les ELSP, au développement de l'armement et des équipements de protections des agents, à la poursuite des expérimentations cynotechniques.

Pour le **SNEPAP-FSU, les budgets alloués à l'administration demeurent indigents et en inadéquation avec l'ensemble de ses besoins. Les choix sécuritaires, liés à sa mission de garde, sont pleinement assumés et ce, au détriment des missions d'insertion et de probation.**

Avant même l'ouverture des Etats Généraux de l'IP, la seconde jambe de l'hypothétique Direction Générale est déjà amputée !

Pour garantir la qualité de vie au travail et la sécurité de tous les professionnels et des usagers, le **SNEPAP FSU continuera de rappeler à l'administration ses priorités en termes de besoins humains, matériels et de fonctionnement des terrains.**